

Commune de Conlie

Réunion du Conseil Municipal du 10 septembre 2013

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 12

Date de la convocation : 28 août 2013

Date d'affichage : 28 août 2013

L'an deux mil treize, le dix septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raoul MARTEAU, Maire.

Présents : MM GARENNE, LEFEBVRE, Mmes PESQUET, THIEBAUD, Adjoint ; M. HELLIER, Mme LETANG, M. BOUGLET, Mme PÉAN, MM HOULBERT, GICQUEL, ZINADER

Absents : M. RICHARD, Adjoint ; MM POUPARD, FAGOT, NOURY, Mmes MULLET, RENO, BEUGER

RACCORDEMENT ELECTRIQUE LOTISSEMENT JACQUES REBOUR

Monsieur le Maire donne lecture des propositions d'ERDF concernant le lotissement de la rue Jacques Rebour :

- une proposition de contribution au raccordement électrique du lotissement pour 62 803.42 € TTC, soit 52 511.22 € HT, correspondant à 60% du coût total, les 40 % restant étant à la charge d'ERDF ;
- une convention pour la réalisation et la remise d'ouvrages électriques de distribution publique en vue d'un raccordement électrique d'un montant de 44 571.61€ HT qui seront réglés par ERDF à la commune de Conlie en sa qualité de lotisseur pour les travaux de réseaux basse tension qui seront réalisés par la commune.

Le Conseil municipal donne son accord et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents.

NUMEROTATION DE LA RUE JACQUES REBOUR ET DE LA RUE DES SIRENES

Le conseil municipal décide de la numérotation des futures rues des Sirènes et Jacques Rebour comme suit :

La numérotation s'effectuera depuis la rue du Grand Chemin vers la RD 304

- rue Jacques Rebour
Numérotation à partir de la rue du Grand Chemin :
 - Numéros impairs de 1 à 15 à gauche de la rue
 - Numéros pairs de 2 à 22 à droite de la rue ;
- rue des Sirènes
Numérotation à partir de la rue du Grand Chemin
 - Numéro 1 pour le SDIS, qui sera le seul bâtiment à gauche de la rue
 - Numéros pairs de 2 à 8 à droite de la rue.

dél 20130910-03 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC SARTHE HABITAT

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport du Maire,

Vu la programmation de 6 logements à usage locatif, au titre des financements PLUS de l'année 2014 affectés à la commune de CONLIE,

Après en avoir délibéré :

1. Approuve la convention de partenariat avec Sarthe Habitat ;
2. S'engage, conformément à la convention de partenariat avec SARTHE HABITAT :

Commune de Conlie

Réunion du Conseil Municipal du 10 septembre 2013

- à réaliser les travaux VRD et d'aménagements nécessaires au fonctionnement de l'opération tels que définis à l'article III de ladite convention ;
 - à apporter, dans les conditions prévues, toute aide financière nécessaire à l'aboutissement du projet, si le besoin s'en fait sentir conformément à l'article du IV de la convention sauf à prendre en charge les conséquences de l'impossibilité de réaliser l'opération dans le cadre de l'enveloppe financière définie à l'article IV ;
3. Décide d'exonérer SARTHE HABITAT des taxes d'aménagement, d'assainissement ou toutes autres taxes liées au permis de construire ;
 4. Habilité Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec SARTHE HABITAT ainsi que les actes et pièces à intervenir se rapportant à cette opération.

RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

- parcelle AC 394 (235 m²) rue de Cures
- parcelle AC 397 (111 m²) Vieux chemin du Mans
- parcelle AC 103p (700 m²) rue de Neuvy
- parcelle AC 103p (1093 m²) rue de Neuvy
- parcelle AC 104 (572 m²) rue de Neuvy
- parcelle AC 366 (12 m²) rue de Neuvy
- parcelle AD 116 (610 m²) rue du Val de Bouillé.

Après examen de ces dossiers, les Membres du Conseil Municipal décident de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur ces biens.

DM2 COMMUNE

Le conseil municipal vote la décision modificative n°2 au budget de la Commune comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2013 + DM 1	DM 2
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	485 026	- 3 800
61522	Entretien et répar.de bâtiments	125 300	- 3 800
66	CHARGES FINANCIERES	96 000	3 800
66111	Intérêts réglés à l'échéance	96 000	2 600
6618	Intérêts des autres dettes		1 200
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000	-
6713	Secours et dots	1 000	- 1 000
673	Titres annulés sur exercices antérieurs		1 000
TOTAL DÉPENSES RÉELLES		1 469 719,40	-
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 539 241,40	-

Les dépenses de fonctionnement sont inchangées à 1 539 241,40 €.

Commune de Conlie

Réunion du Conseil Municipal du 10 septembre 2013

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2013 + DM 1	DM 2
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT		2 603 242	-2 600
DÉPENSES OPÉRATIONS INDIVIDUALISÉES		2 547 375	-2 600
1	MAIRIE	22 635	-1 620
2184	Mobilier	2 880	-690
2188	Autres immos	3 422	-930
11	ATELIER	25 155	-480
2188	Autres immos	23 304	-480
14	EQUIPEMENTS SPORTIFS	254 468	-500
2184	Mobilier	9 322	-500
DÉPENSES FINANCIÈRES		111 000	2 600
1641	Emprunts en euros	111 000	2 600
TOTAL DÉPENSES RÉELLES		2 714 242	2 600
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		2 763 811	-

Les dépenses d'investissement sont inchangées à 2 763 811 €.

TARIFS DU CAMPING 2014 ET 2015

Cette délibération annule et remplace la délibération du 12 février 2013.

Le conseil municipal fixe les tarifs du camping à compter du 1^{er} avril 2014 comme suit :

TARIFS CAMPING 2014 ET 2015 HORS TAXES	
Par nuitée du 1er avril au 31 octobre	
Emplacement avec 2 personnes et voiture	5,50
Personne supplémentaire	1,50
Enfant -7 ans supplémentaire	1,00
Lave-linge (le jeton)	4,00
Electricité	2,50
Garage mort + électricité	4,00
Forfait chantier + électricité	6,70
Chalet du 1er avril au 31 octobre	
Semaine du vendredi 16 h au vendredi 10 h	180,00
Week-end du vendredi 16 h au lundi 10 h	70,00
Nuitée	37,00

La TVA est actuellement de 7 %. La TVA équivalente, en vigueur au 1^{er} avril 2014 sera appliquée.

Commune de Conlie

Réunion du Conseil Municipal du 10 septembre 2013

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LE MOBILIER DE LA MSP

Le conseil municipal

- approuve le plan de financement du mobilier et du mobilier médical de la maison de santé pluridisciplinaire ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES		
Nature de l'opération	Coûts prévisionnels	Partenaires financiers	Montants prévisionnels	Taux
Mobilier	31 709.00 €	Conseil Général Sarthe (CDL)	22 000.00 €	37.84 %
Mobilier médical	26 426.12 €	Commune de Conlie	36 735.12 €	62.16%
TOTAL	58 735.12 €	TOTAL	58 735.12 €	

- charge Monsieur le Maire de solliciter la Convention de Développement Local du Conseil Général au titre de la dotation de base pour un montant de 22 000 € et de signer tous documents afférents.

dél 20130910-11 – AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA MSP

Le conseil municipal décide d'accepter les avenants au marché de travaux (MAPA) de construction de la MSP ci-dessous :

Avenant 2 au lot 6 – Serrurerie

Avenant en moins-value de 242 € HT pour l'entreprise LETOURNEAU-LECOQ, 72 Joué en Charnie, titulaire du lot 6 – Serrurerie.

Avenant dû à la moins-value d'une trappe d'accès au vide sanitaire initialement prévue à ce lot mais réalisée en même temps que le platelage bois.

Le marché initial de 30 780.31 € HT, diminué à 27 474.63 € HT suite à l'avenant 1, est désormais de 27 232.63 € HT.

Avenant 2 au lot 8 – Menuiseries intérieures

Avenant en plus-value de 15 451.62 € HT pour l'entreprise MENUISERIES HOULBERT, 72 Conlie, titulaire du lot 8 – Menuiseries intérieures.

Avenant dû principalement à la demande des praticiens de transformer une partie du local Archives fermées en cabinet supplémentaire, notamment ajout d'une porte coupe-feu et fourniture de cinq meubles pour les bureaux des médecins.

Le marché initial de 48 779.50 € HT, porté à 51 102.50 € suite à l'avenant 1, est désormais de 66 554.12 € HT.

Avenant 2 au lot 14 – Plomberie - Sanitaires

Avenant en plus-value de 3 851.72 € HT pour l'entreprise HOUALET, 72 Rouillon, titulaire du lot 14 – Plomberie-Sanitaires.

Avenant dû également à la transformation du local Archives fermées en cabinet supplémentaire, notamment aux modifications nécessaires pour équiper un point de distribution d'eau supplémentaire avec son équipement de vasque et à l'ajout d'un point d'air comprimé et d'une vasque dans le local de la pédicure.

Le marché initial de 54 000 € HT, porté à 69 138.77 € HT suite à l'avenant 1, est désormais de 72 990.49 € HT.

Le marché total des travaux qui était de 1 344 893.66 € HT est désormais, suite aux différents avenants, de 1 400 531.46 € HT, soit une augmentation générale de 4.14 % par rapport au montant initial.

Commune de Conlie

Réunion du Conseil Municipal du 10 septembre 2013

ACQUISITION DES PARCELLES AB 315 ET 316

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a par délibération du 9 juillet 2013 fait une offre de 20 000 € suite à enchères publiques infructueuses, pour deux parcelles AB 315 (1189 m²) et AB 316 (88 m²) rue des Jeunes Mobiles.

Il donne lecture au conseil d'un courrier du 22 août 2013 de la SCP des Jacobins,

- indiquant que l'offre serait acceptée à condition que la Commune verse en plus les frais équivalents à ce qu'un adjudicataire serait tenu de régler dans le cadre d'une procédure de saisie immobilière, soit 3 450.05 € TTC,
- demandant le nom du notaire chargé de dresser l'acte.

Le conseil municipal :

- souhaite l'acquisition des parcelles et donne son accord au règlement des frais
- charge la SCP Barbe et Barbe-Teillot, notaire à Conlie, de dresser l'acte.

dél 20130910-13 – VENTE D'HERBE

Le Conseil Municipal décide de vendre à Monsieur Pascal CHIRON « Mortré » à Conlie, pour la somme de 160 €, l'herbe, collectée en 2013, du terrain dont la Commune est propriétaire, entre le plan d'eau, la station d'épuration et le gîte communal.